

18.6 Pièces de monnaie canadienne¹ en circulation au 31 décembre, 1975-82

Année	Or \$ milliers	Argent \$ milliers	Nickel \$ milliers	Tombac ² \$ milliers	Acier \$ milliers	Bronze \$ milliers	Total \$ milliers	Par habitant \$
1975	...	444,548	382,334	549	3,440	71,490	902,361	39.58
1976	...	508,680	423,710	549	3,440	77,926	1,014,304	43.27
1977	14,319	509,303	470,262	548	3,439	83,183	1,081,054	45.60
1978	20,000	509,021	541,548	548	3,439	91,619	1,146,175	48.57
1979	...	509,803	621,367	549	3,439	98,604	1,233,761	51.82
1980	...	510,439	676,008	549	3,439	109,052	1,299,486	53.95
1981	...	511,133	730,422	549	3,438	119,626	1,365,169	56.08
1982	...	511,956	772,126	549	3,438	129,268	1,419,098 ³	—

¹Les chiffres représentent les émissions nettes de pièces.

²Le tombac, alliage de cuivre et de zinc, a été employé pendant la guerre afin de réserver le nickel à des usages militaires; aucune pièce avec cet alliage n'a été émise depuis 1944.

³Comprend \$1,761,000 en cupronickel, alliage de cuivre et de nickel.

18.7 Lingots d'or reçus à la Monnaie royale canadienne et émissions de matières d'or et de pièces d'or, 1975-82

Année	Or reçu milliers d'oz t	Émissions de matières d'or milliers d'oz t	Émissions de pièces d'or \$ milliers	Émissions de pièces d'argent \$ milliers	Émissions de pièces de nickel \$ milliers	Émissions de pièces de bronze \$ milliers
1975	1,079	1,056	...	58,203	60,939	6,295
1976	1,633	1,665	...	57,398	41,404	6,437
1977	1,783	1,452	14,310	826	46,600	5,261
1978	1,559	1,219	20,000	745	71,340	8,439
1979	3,121	2,525	75,000	953	79,875	6,987
1980	3,541	—	73,778	521	54,186	10,405
1981	3,227	—	53,245	695	13,699	11,037
1982	3,796	—	59,391	904	44,266	9,642

¹En outre, la Monnaie royale du Canada a émis des pièces de cupronickel pour une valeur de \$1,761,000.

18.8 Banques à charte, réserves-encaisse et en réserves secondaires, 1972-83 (en millions de dollars)

Année	Dépôts statutaires (sauf rajustements pour périodes antérieures)		Réserves-encaisse		Réserves secondaires
	En dollars canadiens	En devises étrangères	En pièces statutaires et en billets de la Banque du Canada	Dépôts à la Banque du Canada	
1972	36,951	—	687	1,615	3,131
1973	42,246	—	768	1,902	3,499
1974	49,814	—	888	2,106	4,174
1975	60,225	—	985	2,654	3,672
1976	69,642	—	1,071	2,911	4,244
1977	80,496	—	1,161	3,411	4,568
1978	91,299	—	1,250	3,997	5,455
1979	107,162	—	1,361	4,564	6,330
1980	123,753	—	1,499	4,983	7,393
1981	137,568	6,525	1,748	5,403	8,884
1982	145,151	6,324	1,939	4,917	8,450
1983	135,447	6,271	2,107	4,075	12,697

Les dépôts et pièces statutaires, ainsi que les billets de la Banque du Canada correspondent aux moyennes des mois de l'année indiquée; les niveaux mensuels représentent les moyennes des quatre mercredis consécutifs se terminant l'avant dernier mercredi du mois précédent, jusqu'à janvier 1981. À partir de février 1981, les niveaux mensuels correspondent aux moyennes des quatre mercredis consécutifs se terminant le deuxième mercredi du mois précédent. Les dépôts et réserves secondaires détenus par la Banque du Canada représentent aussi les moyennes des mois de l'année indiquée; cependant, les niveaux mensuels sont calculés en tant que moyenne des jours non fériés du mois. De février 1968 à janvier 1981, les quotients requis de réserve primaire encaisse se sont établis à 12% dans le cas des dépôts à vue en dollars canadiens, et à 4% dans le cas des dépôts en dollars canadiens exigibles sur préavis. Au 1^{er} février 1981, les quotients requis équivalaient à 12% dans le cas des dépôts à vue en dollars canadiens sujets à réserve, 2% dans le cas des dépôts en dollars canadiens exigibles sur préavis et sujets à réserve plus 2% du montant par lequel les dépôts en dollars canadiens exigibles sur préavis et sujets à réserve dépassait \$500 millions, et 3% dans le cas des dépôts en devises sujets à réserve. À partir du 1^{er} mars 1981 et pour chacune des sept périodes de six mois suivantes, le taux de réserve obligatoire dans le cas des dépôts à vue en dollars canadiens sera réduit de 1/4%, tandis que celui du montant par lequel les dépôts d'une banque en dollars canadiens exigibles sur préavis et sujets à réserve dépasse \$500 millions sera réduit de 1/8% jusqu'à septembre 1984, date à laquelle les quotients obligatoires s'établiront respectivement à 10% et 1%. Le quotient de réserve secondaire obligatoire était fixé aux niveaux suivants: 8.5% en décembre 1971, 8% en janvier 1972, 7% en décembre 1974, 6% en janvier 1975, 5.5% en mars 1975, 5% en février 1977 et 4% en décembre 1981.